

Les difficiles conditions d'études dans les cours du soir de Ouagadougou

OUEDRAOGO Issiaka

*Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)/
Institut des Sciences des Sociétés (INSS), Ouagadougou, Burkina Faso*

E-mail : ouedraoka80@yahoo.fr /78806050

Introduction

Les cours du soir sont des alternatives de scolarisation pour plusieurs milliers d'élèves qui se trouvent chaque année hors du système éducatif burkinabè, sans avoir obtenu un diplôme ou celui qu'ils désirent. Il s'agit de structures qui offrent des enseignements dans la soirée après l'occupation des salles de classe par les élèves des cours du jour. L'organisation et le fonctionnement de ces établissements sont encadrés par l'Arrêté N°2020-19/MENAPLN/SG portant réglementation des cours du soir dans les établissements d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire. Ces enseignements couvrent l'ensemble des cycles du système d'enseignement burkinabè, depuis le primaire jusqu'au supérieur.

À travers leurs modes de fonctionnement relativement souples et adaptés à plusieurs besoins, ils « (...) *contribuent donc à lutter contre l'abandon scolaire en permettant de maintenir ou de faire retourner aussi longtemps que possible les élèves dans le système éducatif* » (I. Ouédraogo, 2023, p.325). Ces enseignements accueillent ainsi une diversité de profils d'élèves, chacun présentant une difficulté ou une contrainte particulière qui ne lui permet pas de suivre les cours du jour (I. Ouédraogo, 2024). Il s'agit généralement de difficultés scolaires, sociales, économiques et scolaires.

Du fait de ces difficultés, les apprenants dans les cours du soir ont besoin d'accompagnements particuliers en vue d'améliorer le niveau de leurs acquis scolaires. Cependant, ces établissements les exposent à des conditions d'études difficiles caractérisées par des volumes horaires d'enseignement réduits, des méthodes et techniques d'enseignement peu appropriées et une forte concentration d'élèves présentant des difficultés scolaires.

Au regard des effectifs scolaires que ces établissements accueillent et du rôle qu'ils sont censés jouer dans la démocratisation de l'éducation, il est indispensable de mieux connaître comment ces facteurs affectent les conditions d'apprentissage dans ces structures. Le présent article est consacré à ce sujet. Son objectif est d'analyser les facteurs contextuels qui affectent les conditions d'apprentissage dans les cours du soir. Pour ce faire, une étude a été réalisée sur ces établissements dans la ville de Ouagadougou.

Approche méthodologique

Le présent article à visée de vulgarisation est tiré de l'article scientifique intitulé « *des facteurs contextuels défavorables à l'apprentissage dans les cours du soir de Ouagadougou* » (I. Ouédraogo, 2024). L'étude dont les données sont exploitées a été réalisée dans trois établissements de la ville de Ouagadougou. Deux sont situés dans des quartiers lotis du secteur 15 dans l'arrondissement 3 et le troisième au secteur 38 dans l'arrondissement 9. La collecte des informations a été réalisée à travers des entretiens semi-directifs auprès de 3 agents de l'administration dans les établissements, 4 enseignants, 35 élèves de cours du soir et 3 agents

de la Direction régionale des enseignements post-primaire et secondaire du Centre (DREPS-Centre). Cette collecte a été complétée par des observations de terrain en vue d'apprécier les conditions d'études dans ces structures (photo 1).

Photo 1 : Séance de cours dans une classe de cours du soir



Source : I. Ouédraogo, 2023

Résultats

Le contexte d'étude des cours du soir se caractérise par des contraintes et insuffisances qui affectent les conditions d'apprentissage. Elles sont relatives au temps d'enseignement, à l'environnement d'apprentissage et aux difficultés socio-économiques des élèves.

Le temps d'enseignement affecte les conditions d'apprentissage dans le cours du soir

Selon différents auteurs (P. Bressoux, 1994 et M. P. Chopin, 2010), le temps d'apprentissage est un facteur fondamental dans l'enseignement. Les contraintes qui lui sont liées dans les cours du soir recouvrent deux aspects. Il s'agit de la période durant laquelle ces cours ont lieu et de la durée de ces derniers. Les cours se tiennent généralement les soirs de

18h00 à 20h00 ; à l'exception du mercredi et samedi où ils ont lieu de 15h à 20h. Toutefois, il existe des établissements au sein desquels une heure supplémentaire est accordée aux élèves en classe d'examen dans le but de leur permettre de couvrir leurs programmes scolaires. De l'avis des apprenants, en particulier ceux qui sont par ailleurs des travailleurs, cette programmation leur permet de combiner les études avec le travail. Cependant, ils arrivent en classe fatigués par la charge de travail du jour, ce qui contribue à réduire leurs capacités de concentration en classe. Aussi, il arrive que des travailleurs ne se libèrent pas tôt de leurs occupations ou soient éloignés des lieux d'implantation des cours du soir, ce qui favorise les retards d'arrivée en classe.

Nonobstant ces difficultés, les apprenants affirment que la principale contrainte liée au temps d'apprentissage concerne le volume horaire d'enseignement. Alors que ces élèves ont droit à 2 ou 3 heures de cours par matière et par semaine, ce volume horaire varie entre 4 h et 7 h en cours du jour. Donc, « *ce volume horaire hebdomadaire apparaît très insuffisant par rapport à la norme requise* » (Ministère en charge de l'éducation et de la formation et al., 2017, p.44). Exaspéré par cette contrainte, S. P. déclare que « *le problème avec les cours du soir, c'est le temps. Les 2 heures par matière chaque semaine sont insuffisantes* ». Cet avis est partagé par S. C., élève de T^{le} au CSS qui affirme que dans les cours du soir, « *les explications sont bien faites, mais le volume horaire est insuffisant* ».

Outre le temps d'enseignement statutaire, des modes de fonctionnement attribués aux responsables des cours du soir contribuent à réduire le

temps d'apprentissage. Il s'agit de l'absence d'initiatives pour rattraper les heures d'enseignement non tenues pour diverses raisons. À cela s'ajoute l'absentéisme de certains enseignants. S. K. M., élève de T^{le} au LMSN dénonce : « *en plus des 2 heures qui ne suffisent pas, certains professeurs sont parfois absents, d'autres viennent fréquemment en retard. Avec cela, il est difficile qu'on puisse achever le programme* ». Ces difficultés qu'évoquent les apprenants ont été mises en relief par F. Compaoré et *al.* (2007) qui indiquent que le temps d'enseignement constitue le nœud du problème dans les cours du soir. Dans le cadre de ses travaux, I. Ouédraogo (2024, p.287) relève ces difficultés et au-delà interroge « (...) surtout les effets du temps d'enseignement sur les apprentissages (...) ». En effet, d'autres « (...) chercheurs s'interrogent sur l'existence d'un lien entre la quantité de temps consacrée à un enseignement et l'efficacité de ce dernier » (M. P. Chopin, 2010, p.2). Ces difficultés liées au temps d'apprentissage ne permettent pas aux enseignants d'achever les programmes scolaires. Comme le témoignent des élèves, « *il est impossible de terminer le programme. L'an passé on n'a pu réaliser que 7 chapitres en philosophie sur les 19. Pour les autres chapitres, nous avons acheté des documents pour lire* » (C. M., élève de T^{le} au LPAC). Comme ce dernier, S. P. confie : « *le problème est que dans toutes les matières on n'a pas fini le programme. J'étais surpris lors des examens, car il y a des questions sur des sujets qu'on n'a pas vus en classe* ». Les différents acteurs concernés par les cours du soir sont conscients de cet état des faits. Ainsi, S. M., agent du MENAPLN affirme qu'il est impossible d'achever le programme en cours du soir.

B. O., élève, en 2nde au LPAC soutient : « *on ne peut pas voir l'ensemble des chapitres en cours du soir comme si on était en cours du jour* ». Ces contraintes contribuent fortement à l'échec scolaire dans ces établissements. Z. T., élève de T^{le} au LPAC le dit en ces termes : « *le volume horaire est insuffisant dans les cours du soir. Pour y réussir, il faut avoir déjà fait la classe ou avoir un enseignant à la maison* ». Outre la contrainte liée au temps d'enseignement, d'autres conditions d'apprentissages ne favorisent pas l'apprentissage dans ces établissements.

Des conditions d'apprentissage peu propices pour relever le niveau des acquis scolaires

De façon générale, les cours du soir se caractérisent par des conditions d'apprentissage peu propices à l'apprentissage. Des témoignages indiquent que des enseignants vont vite dans les explications des cours ou parfois ne prennent pas le temps d'expliquer. Comme le témoigne C. E., élève de 2nde au LPAC, « *les enseignants ne se calment pas pour expliquer pendant longtemps* ». Z. T., élève de T^{le} au LPAC explique : « *le temps est si peu que certains enseignants dictent les cours. Il n'y a pas d'explication* ». Il en existe qui choisissent de cibler des cours sur lesquels ils mettent l'accent durant l'année scolaire. En outre, des enseignants font recours aux cours photocopiés comme l'indique C. M., élève de T^{le} au LPAC : « *le professeur d'Histoire-Géo nous a donné tous les cours sous forme de photocopies-*».

Les différents acteurs attribuent ces pratiques au manque de temps. Toutefois, d'autres raisons sont évoquées dont le manque d'expérience

ou de qualification de certains professeurs. Comme l'indique S. R., élève de T^{le} au LPAC, « *il y a des professeurs qui maîtrisent que d'autres, mais dans l'ensemble, la plupart de nos enseignants sont des étudiants. Leurs façons d'enseigner sont différentes de celles des enseignants qui ont été formés* ». Pourtant, S. M, agent du MENAPLN conclu que le profil des élèves et les conditions d'études dans les cours du soir nécessitent des enseignants expérimentés pour rehausser le niveau de leurs acquis scolaires. Par contre, les conditions générales d'étude ne s'y prêtent pas.

Le cadre d'étude présente plusieurs insuffisances qui affectent les enseignements. S. M., agent du MENAPLN évoque par exemple des problèmes d'électricité. Les cours se tenant la nuit, l'éclairage est indispensable, alors que des établissements ne disposent d'aucune alternative à l'électricité de la SONABEL. « *Certains disposent de groupes électrogènes, mais beaucoup n'en disposent pas* » (S. M, agent du MENAPLN). Lors des délestages durant les mois les plus chauds de l'année, les cours sont donc perturbés. « *Un samedi, il y'a eu délestage à partir de 18 h. Nous avons attendu jusqu'à 20 h et il n'y avait toujours pas l'électricité* » (S. K. M., élève de T^{le} au LMSN). D'autres insuffisances concernent les conditions générales d'étude telles que l'hygiène des lieux dans les salles de classe et les toilettes, ainsi que le confort des tables-bancs. Ces derniers sont conçus pour les jeunes élèves des cours du jour. Utilisés par des adultes, ils s'avèrent inadaptés et affectent le niveau de leurs bien-être. En effet, B. Z., élève de T^{le} au LPAC confie : « *le problème, c'est les tables-bancs, car ils ne sont pas*

adaptés pour les adultes. Quand tu suis les cours durant 2 heures chaque jour pendant toute la semaine, tu es très fatiguée ». Ces différentes contraintes affectent les possibilités d'apprentissages des élèves. *« C'est pourquoi les candidats à ces cours sont appelés à fournir des efforts supplémentaires pour espérer acquérir les connaissances de base correspondant aux niveaux fréquentés »* (Ministères en charge de l'éducation et de la formation et *al.*, 2017, p.44). Cependant, ces élèves sont confrontés à des difficultés scolaires et socio-économiques aux effets néfastes.

Des problèmes socio-économiques et scolaires affectent les conditions d'apprentissage

De façon générale, les apprenants de niveaux post-primaire et secondaire dans les cours du soir ont fréquenté les cours du jour avant de s'inscrire dans ces établissements. Leurs passages dans les cours du soir s'expliquent par des problèmes scolaires, économiques et sociaux. Les soucis scolaires concernent généralement les échecs lors des examens, les redoublements et les exclusions des établissements publics. En effet, Z. T., élève de T^{le} au LPAC confie : *« j'ai décidé de faire les cours du soir pour des raisons scolaires, car j'ai échoué 4 fois au BAC »*. En plus des échecs lors des examens, S. H., élève de 3^e au LPAC a été exclu des cours du jour, car dit-il : *« j'ai redoublé la classe de 4^e et lorsque j'ai échoué au BEPC, j'étais exclu »*.

Les problèmes sociaux auxquels sont confrontés les élèves sont entre autres leurs situations d'orphelins, le mariage chez les jeunes filles et la survenue de grossesse. S. J., élève de 3^e au LMS est orpheline de mère

depuis l'âge de deux ans. Elle a dû interrompre les études avant de les reprendre plus tard dans les cours du soir. De même, la survenue de la grossesse engendre des problèmes sociaux qui les contraignent à s'inscrire dans les cours du soir. S. K. M., élève de T^{le} au LMSN explique :

« j'ai arrêté les études en classe de première parce que je suis tombée enceinte en cours d'année. Ma tutrice m'a dit de rejoindre l'auteur de la grossesse. Ce dernier a refusé que je poursuive les études, car je devrais m'occuper de l'enfant. Après deux années d'arrêt des études, j'ai remis l'enfant à son père et j'ai rejoint mon oncle à Ouaga. Actuellement, je suis employée dans un commerce et j'ai un salaire mensuel de 30.000 FCFA. Ce salaire m'a permis de m'inscrire aux cours du soir et de payer la scolarité ».

À la suite d'une grossesse, S. M., élève de T^{le} au CSS a dû se marier. Après la naissance de l'enfant, elle a décidé de s'inscrire aux cours du soir, car elle n'avait pas de soutien pour s'occuper de lui.

Plusieurs autres témoignages indiquent que ces difficultés sociales et scolaires sont renforcées par des problèmes financiers de sorte que ces derniers représentent très souvent la principale cause d'inscription en cours du soir. La situation de P. R., élève de 2^{nde} au LPAC permet de l'illustrer. Orpheline de père depuis l'âge de 7 ans, elle vit depuis lors avec sa mère et ses grands-parents. Comme le confie-t-elle, son grand-père qui payait ses études est décédé avant qu'elle n'ait le BEPC. Il lui était alors difficile de poursuivre les études dans un établissement privé en cours du jour. De ce fait, elle s'est inscrite en cours du soir. Ainsi, il apparaît que la cherté des cours du jour constitue un motif d'inscription dans ceux du soir. En effet, C. M., élève de T^{le} au LPAC confie : « *il est*

difficile d'avoir la place au public et le privé est cher. En tant que parent, si on n'a pas les moyens, c'est compliqué. Donc les cours du soir donnent la chance à chacun de continuer d'étudier ». C. E., élève de 2^{nde} au LPAC confie : « *la scolarité n'est pas très élevée dans ces établissements. Tu peux te débrouiller pour la solder* ». Selon elle, « *s'il n'y avait pas les cours du soir, certains élèves allaient abandonner les études par manque de moyens* ». Ce risque est vérifié par S. C., élève de T^{le} au CCS qui explique : « *j'ai quitté les cours du jour pour les cours du soir par manque de moyens financiers. J'étais au lycée Saint-Florent annexe où je payais la somme de 130.000 FCFA en 2^{nde}. C'était cher, vu que nous n'avons pas les moyens ; donc je suis venu faire la première ici à 31.500 FCFA* ». Chez les apprenants qui sont également des travailleurs, ces difficultés n'existent pas, car ils disposent des moyens nécessaires pour s'inscrire en cours du jour. Cependant, ils doivent travailler le jour et poursuivre les études les soirs. Pour ces cas, les difficultés concernent la conciliation des études avec le travail.

Ces difficultés scolaires, sociales et économiques ont pour conséquences de faibles niveaux scolaires chez les élèves. En effet, Z. T., élève de T^{le} au LPAC soutient : « *les élèves ont des difficultés. Certains posent souvent des questions et tu te demandes comment ont-ils fait pour être là* ». Selon A. Jellab (2005), l'échec scolaire subi par les élèves entraîne des effets négatifs sur leurs parcours de scolarisation ultérieure. De même, la pauvreté chez plusieurs de ces élèves a des effets négatifs sur leurs études (V. Adjivanou, 2005).

Cette situation est exacerbée par la forte concentration des élèves confrontées à des difficultés scolaires dans ces établissements. En effet, « *le fait de fréquenter des cours du soir a des effets néfastes spécifiques à ces établissements du fait du regroupement des élèves ayant des difficultés scolaires dans une même classe* » (I. Ouédraogo, 2024, p.286). Cette situation est mise en évidence dans d'autres travaux tels que ceux de M. Duru-Bellat et A. Mingat (1997, p.761) qui indiquent que le regroupement des élèves « (...) *par niveau est significativement nuisible aux progressions des élèves faibles et favorable à celles des élèves forts* ». Ces résultats mettent en relief les enjeux de la scolarisation dans les cours du soir.

Conclusion

Cette contribution montre qu'au-delà de leurs rôles d'alternatives de scolarisation pour des élèves confrontés à des difficultés de divers ordres, les cours du soir présentent plusieurs limites. Comme nous le montrons, il s'agit de contraintes qui limitent la contribution des cours du soir à la scolarisation dans la ville de Ouagadougou. Ces insuffisances interpellent les différents acteurs dont les gouvernants, les promoteurs de l'offre de cours du soir et les élèves. La contribution des gouvernants et des acteurs de l'offre pourrait concerner la mise en place de dispositifs additionnels aux cours offerts dans ces établissements en vue d'améliorer la qualité des apprentissages, ainsi que les résultats scolaires. Les apprenants doivent également jouer un rôle central dans leurs réussites scolaires. Pour ce faire, doivent-ils s'investir conséquemment dans leurs études.

Pour aller plus loin

ADJIWANOU Vissého, 2005, *Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14 ans au Togo*, CRDI et URD, Université de Lomé, 16 p

BRESSOUX Pascal, 1994, « Note de synthèse. Les recherches sur les effets-écoles et les effets-maîtres », *Revue française de pédagogie*, volume 108, pp. 91-137.

CHOPIN Marie-Pierre, 2010, « Le temps didactique et ses niveaux d'étude : enjeux d'une clarification conceptuelle pour l'analyse des pratiques d'enseignement ». *Recherches en didactique des mathématiques*, vol. 30, N°1, pp.83-112.

COMPAORE Félix, Maxime COMPAORE, Marie-France LANGE et Marc PILON, 2007, *Les cours du soir au Burkina Faso : Synthèse des résultats de la recherche à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et dans huit villes secondaires du Burkina Faso*, Rapport d'étude, 32 p.

DURU-BELLAT Marie et Alain MINGAT, 1997, « La constitution de classes de niveau par les collèges : Les effets pervers d'une pratique à visée égalisatrice », *Revue Française de Sociologie*, N°38, pp.759-790.
Ministère en charge de l'éducation et de la formation, UNICEF, Pôle de Dakar de IPE – UNESCO, 2017, *Rapport d'état du système éducatif national du Burkina Faso. Pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base*.

OUEDRAOGO Issiaka, 2023, « Les cours du soir ou l'école de la persévérance scolaire dans la ville de Ouagadougou », *Djiboul, Revue Scientifique des Arts, Communication, Lettres, Sciences Humaines et Sociales*, N°005, Vol.4, pp.324-342.

OUEDRAOGO Issiaka, 2024, « Des facteurs contextuels défavorables à l'apprentissage dans les cours du soir de Ouagadougou », *Revue Infundibulum Scientific, Revue scientifique des Langues, Lettres, Civilisations, Sciences sociales et humaines*, N°7, pp.273-291.